



**Conseil d'administration
de l'Entité des
Nations Unies pour
l'égalité des sexes et
l'autonomisation des
femmes**

Distr. générale
14 mai 2026

Français
Original : anglais

Session annuelle de 2026

23-25 juin 2026

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation

**Rapport sur l'évaluation institutionnelle du soutien
d'ONU-Femmes aux processus intergouvernementaux**

Résumé

Le présent rapport propose un résumé de l'évaluation institutionnelle du soutien d'ONU-Femmes aux processus intergouvernementaux.

L'objet de cette évaluation était de contribuer aux prises de décisions stratégiques ainsi qu'à l'apprentissage et à la responsabilisation au sein de l'organisation. L'analyse concernait la pertinence, l'efficacité, la valeur ajoutée et l'adaptabilité du soutien d'ONU-Femmes aux processus intergouvernementaux.

La période étudiée s'étendait de janvier 2022 à décembre 2025, coïncidant ainsi avec le Plan stratégique d'ONU-Femmes 2022-2025. Du point de vue géographique, l'évaluation a porté sur le soutien aux processus intergouvernementaux aux niveaux mondial, régional et national.

Les principaux destinataires de l'évaluation sont le Conseil d'administration d'ONU-Femmes, l'équipe dirigeante d'ONU-Femmes, la Section de l'appui intergouvernemental (qui fait partie de la Division des politiques, des programmes et de l'appui intergouvernemental), les bureaux de liaison, les bureaux régionaux et de pays, ainsi que le personnel participant directement aux efforts de soutien d'ONU-Femmes aux processus intergouvernementaux ou s'y intéressant.

I. Contexte

1. L'évaluation institutionnelle indépendante du soutien d'ONU-Femmes aux processus intergouvernementaux a été menée par le Service indépendant d'évaluation, au sein des services indépendants d'évaluation, d'audit et d'enquêtes d'ONU-Femmes. Les travaux ont débuté en avril 2025 et le rapport a été achevé en janvier 2026. La période étudiée s'étendait de janvier 2022 à décembre 2025, coïncidant ainsi avec le Plan stratégique d'ONU-Femmes 2022-2025.

2. L'objectif principal était d'évaluer la pertinence, l'efficacité, la valeur ajoutée et l'adaptabilité du soutien d'ONU-Femmes aux processus intergouvernementaux au cours des années 2022 à 2025. Les travaux ont consisté à recenser les processus soutenus et les modalités utilisées, à examiner les dispositions organisationnelles internes, et à analyser la manière dont ONU-Femmes a su s'adapter à un environnement en pleine évolution. L'évaluation a permis de formuler des recommandations visant à renforcer ce domaine d'action et à éclairer la prise de décisions stratégiques, l'apprentissage et la responsabilisation.

3. L'évaluation visait à répondre à plusieurs questions clés :

- Quelles ont été les principales contributions d'ONU-Femmes aux processus intergouvernementaux ?
- En quoi la structure organisationnelle d'ONU-Femmes favorise-t-elle la cohérence et l'harmonisation de son soutien aux processus intergouvernementaux au sein des bureaux mondiaux ainsi qu'aux niveaux régional et national ?
- Comment l'Entité adapte-t-elle son soutien aux processus intergouvernementaux en fonction de l'évolution des priorités, des contraintes et des opportunités dans ce contexte ?

4. L'évaluation reconnaît que la responsabilité première de la conduite des processus intergouvernementaux et de la mise en œuvre des décisions qui en découlent incombe aux États membres, tandis que le rôle d'ONU-Femmes se limite exclusivement à leur fournir un appui.

II. Approche et méthodologie utilisées pour l'évaluation

5. L'évaluation a été réalisée au moyen d'une approche fondée sur la théorie et axée sur l'utilisation, et reposant sur l'application de méthodes mixtes, en vue de parvenir à des résultats et à un processus aussi exploitables que possible pour le personnel d'ONU-Femmes et son travail dans ce domaine.

6. L'évaluation s'est appuyée sur des données primaires et secondaires. Au total, 153 personnes ont été consultées dans le cadre d'entretiens avec des informateurs et informatrices clés et de trois enquêtes en ligne ciblant les bureaux de pays, les bureaux régionaux et les bureaux de liaison, le personnel du bureau mondial et les représentant·e·s des États membres. Les données secondaires comprenaient des examens de programmes et d'informations provenant d'évaluations, de documents stratégiques et de rapports pertinents.

7. Pour mesurer les contributions d'ONU-Femmes aux résultats, on a réalisé sept analyses d'études de cas portant sur le soutien d'ONU-Femmes à quatre processus intergouvernementaux mondiaux, à savoir la Commission de la condition de la femme, le Forum politique de haut niveau, le Conseil des droits de l'homme et la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP), mais aussi à trois processus intergouvernementaux régionaux impliquant l'Union africaine, la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique

latine et des Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et les processus intergouvernementaux dans la région Europe et Asie centrale.

8. L'évaluation a été menée conformément à la politique d'évaluation d'ONU-Femmes (UNW/2020/5/Rev.1)¹ et dans le respect des orientations déontologiques et du code de conduite relatifs à l'évaluation dans le système des Nations Unies, tels qu'établis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation².

III. Soutien d'ONU-Femmes aux processus intergouvernementaux

9. Les forums intergouvernementaux offrent notamment un espace où les États membres peuvent discuter et se mettre d'accord sur les normes mondiales et régionales, y compris celles qui concernent l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes et des filles. Ces normes guident les actions des gouvernements et des parties prenantes aux niveaux mondial, régional et national, en influençant l'élaboration et l'amélioration des lois, des politiques et des programmes.

10. Dans le cadre de son mandat, ONU-Femmes soutient les États membres en leur apportant un appui technique, en menant des recherches et en partageant des bonnes pratiques et des enseignements permettant d'éclairer les processus intergouvernementaux. La mission de l'Entité consiste également à soutenir les actions de plaidoyer stratégique, à encourager le dialogue entre les principales parties prenantes et à faciliter la participation de la société civile en vue de garantir la prise en considération des points de vue des femmes dans les forums intergouvernementaux. Lorsque les États membres en font la demande, ONU-Femmes contribue à la mise en œuvre des normes mondiales et régionales dans le cadre des programmes de pays et dirige la coordination des efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour promouvoir l'égalité des sexes. Dans un contexte caractérisé par une opposition croissante aux engagements de longue date en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes et des filles ainsi que par les défis posés au multilatéralisme, le travail accompli par ONU-Femmes en matière d'appui intergouvernemental s'avère plus pertinent et essentiel que jamais.

11. Le Plan stratégique d'ONU-Femmes 2022-2025 a mis en avant la participation aux processus intergouvernementaux comme un facteur clé permettant de faire progresser l'égalité des sexes, conformément au mandat de l'Entité. Cet axe de travail est celui qui s'aligne le plus étroitement sur les réalisations systémiques définies dans le Plan stratégique en ce qui concerne la mise en place de cadres normatifs internationaux et de lois, politiques et institutions permettant d'obtenir les résultats souhaités en matière d'égalité des sexes. Entre 2022 et 2024, ONU-Femmes a signalé avoir systématiquement atteint ou dépassé la plupart des objectifs stratégiques fixés pour les indicateurs clés liés à l'appui intergouvernemental. L'Entité a indiqué qu'elle avait intégré l'égalité des sexes dans les résolutions des Nations Unies, conformément aux objectifs établis. ONU-Femmes a également exercé une forte influence sur la formulation des textes issus de la Commission de la condition de la femme en faisant en sorte que les recommandations du rapport du Secrétaire général soient intégrées aux conclusions convenues. Concernant les gouvernements qui entreprennent des processus d'examen national volontaire, en 2024, ONU-Femmes avait considérablement étendu ses interventions au niveau national et veillé à la production dans les délais prévus d'outils de connaissances techniques visant à faciliter les prises de décisions intergouvernementales. Dans l'ensemble, les performances d'ONU-Femmes au cours de la période reflètent

¹ <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2020/08/evaluation-policy-of-the-united-nations-entity-for-gender-equality-and-the-empowerment-of-women>

² Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, *Ethical Guidelines for Evaluation*, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp>.

l'influence croissante de l'Entité sur les avancées réalisées en matière d'égalité des sexes par l'intermédiaire des cadres réglementaires nationaux et internationaux.

IV. Principaux résultats de l'évaluation

Contributions d'ONU-Femmes aux processus intergouvernementaux

12. Le soutien d'ONU-Femmes aux processus intergouvernementaux au cours de la période 2022-2025 a été particulièrement apprécié par les États membres et les autres parties prenantes. L'évaluation a montré que ce soutien était stratégiquement pertinent pour la promotion des cadres normatifs mondiaux relatifs aux droits des femmes et à l'égalité des sexes. Cependant, les travaux ont également mis en évidence des contraintes structurelles et liées aux ressources qui limitent la cohérence entre les niveaux organisationnels (mondial, régional et national) ainsi que la pérennité des résultats.

13. L'évaluation a répertorié 29 processus intergouvernementaux soutenus par ONU-Femmes par l'intermédiaire des bureaux mondiaux et aux niveaux régional et national au cours de la période examinée (2022-2025). Six modalités de soutien distinctes mais interdépendantes ont été recensées : un appui consultatif technique et stratégique ; une action fédératrice et mobilisatrice auprès des différentes parties prenantes ; des efforts de plaidoyer et de dialogue politique avec les gouvernements ; un appui à la mise en œuvre ; des activités de renforcement des capacités et de partage des connaissances ; des actions visant à amplifier la voix des femmes, y compris grâce à un soutien organisationnel et logistique à la participation de groupes de femmes à des événements clés. Ces six catégories ont été utilisées pour déterminer dans quelle mesure le soutien d'ONU-Femmes a contribué aux résultats des processus intergouvernementaux. En dépit de cette catégorisation en différents types de soutien, les exemples pratiques ont souvent révélé des chevauchements significatifs. On constate notamment que les initiatives de renforcement des capacités s'appuyaient souvent sur un appui technique, et que les événements fédérateurs s'inscrivaient dans les efforts déployés pour faire entendre les points de vue des femmes. Cette interconnexion reflète le caractère intégré de l'action et du mandat d'ONU-Femmes, dans le cadre desquels les différentes modalités de soutien se renforcent mutuellement pour étendre la portée des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

14. L'appui consultatif technique et stratégique fourni par ONU-Femmes a été systématiquement mis en évidence comme l'une des contributions les plus efficaces de l'Entité en ce qui concerne la promotion des objectifs d'égalité des sexes au sein des forums intergouvernementaux. La preuve la plus manifeste des résultats obtenus grâce à cette modalité de soutien concerne l'engagement d'ONU-Femmes auprès de la Commission de la condition de la femme. Le soutien annuel de l'Entité à la Commission de la condition de la femme a été unanimement cité par les parties prenantes internes et externes, y compris les États membres, comme une contribution essentielle à l'adoption des conclusions convenues. Il a été observé que l'appui technique et organisationnel essentiel proposé par ONU-Femmes avant et pendant les négociations avait favorisé l'adoption par consensus des conclusions convenues et des déclarations politiques. Beaucoup considèrent que l'efficacité de l'aide apportée à la Commission de la condition de la femme est due à l'expertise institutionnelle et historique d'ONU-Femmes, à ses relations solides avec les États membres et à sa capacité à maintenir une position « neutre » tout en fournissant des résultats de recherche, des rapports et des renseignements pertinents ainsi que d'autres formes de soutien parfaitement adaptées. Sur l'ensemble des trois sessions de la Commission de la condition de la femme qui ont été examinées (2022-2024), entre 91 et 97 % des recommandations du rapport du Secrétaire général, élaborées avec l'appui technique d'ONU-Femmes, ont finalement été prises en compte dans les conclusions convenues adoptées par les États membres.

15. Les contributions d'ONU-Femmes fondées sur des données probantes, et plus particulièrement la publication phare « Gros plan sur l'égalité des sexes » (élaborée conjointement par la section Recherche et données d'ONU-Femmes et le Département des affaires économiques et sociales [DESA] des Nations Unies), ont été utilisées à maintes reprises par les États membres pour éclairer les négociations dans le cadre de processus intergouvernementaux tels que la Commission de la condition de la femme, l'Assemblée générale, le Forum politique de haut niveau et le Conseil des droits de l'homme. ONU-Femmes a également soutenu d'autres contributions fondées sur des données probantes, y compris l'apport d'outils de connaissance (par exemple des documents publiés par des groupes de spécialistes) destinés à faciliter les négociations de la Commission de la condition de la femme avant, pendant et après les sessions officielles. Les parties prenantes ont également mentionné l'utilisation d'outils de connaissance tels que la grille de résultats 2025 sur l'égalité des sexes et les politiques climatiques pour suivre l'efficacité avec laquelle les pays répondent à l'impact du changement climatique tout en promouvant la participation et le leadership des femmes dans l'action pour le climat.

16. Parmi les autres exemples d'appui technique fourni par ONU-Femmes, on peut citer l'aide apportée aux États membres dans la rédaction d'une résolution du Conseil économique et social sur la promotion des systèmes de soins et d'assistance favorables au développement social (E/RES/2024/4). De même, ONU-Femmes a activement participé à la négociation de la résolution « Femmes, diplomatie et droits de l'homme », travaillant en étroite collaboration avec l'organisme coauteur pour revoir le projet initial et le consolider.

17. L'action fédératrice et mobilisatrice d'ONU-Femmes auprès des différentes parties prenantes est apparue comme un autre avantage comparatif de l'Entité permettant de renforcer la cohérence entre les efforts déployés par les gouvernements, les organismes des Nations Unies et la société civile. ONU-Femmes assure le secrétariat fonctionnel de la Commission de la condition de la femme. À ce titre, l'Entité a facilité l'organisation de dialogues inclusifs de haut niveau et de consultations de spécialistes qui ont largement contribué à l'obtention d'un consensus et au renforcement des engagements mondiaux. Dans le contexte de l'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 30 ans après (Beijing+30), ONU-Femmes a tiré parti de son rôle fédérateur pour soutenir les préparatifs à plusieurs niveaux et améliorer la cohérence entre les processus intergouvernementaux. Il s'agissait notamment d'appuyer les processus d'examen régionaux en collaboration avec les commissions économiques régionales et de faciliter le partage d'informations stratégiques entre les bureaux mondiaux, ainsi qu'aux niveaux régional et national, pour préparer la 69^e session de la Commission de la condition de la femme et Beijing+30.

18. Au niveau régional, le rôle de coordination joué par ONU-Femmes aux côtés de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes a favorisé l'adoption par les États membres de l'Engagement de Buenos Aires de 2022 et de l'Engagement de Tlatelolco de 2025, qui ont tous deux permis de placer le soin au cœur des priorités politiques régionales. Cet engagement régional a directement contribué à la conclusion d'un pacte birégional sur l'accès aux soins entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes. Le rôle fédérateur d'ONU-Femmes a également permis d'accroître l'accès de la société civile à d'autres forums intergouvernementaux tels que le Conseil des droits de l'homme et les COP.

19. La collaboration stratégique avec les États membres, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile (OSC) a été jugée solide dans l'ensemble, et essentielle à l'efficacité de l'Entité, qu'il s'agisse de sa coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ou avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) lors des sessions du Conseil des droits de l'homme.

20. L'évaluation a montré que le mandat normatif unique d'ONU-Femmes et son rôle d'intermédiaire neutre continuaient à asseoir sa crédibilité. Les États membres consultés dans le cadre de l'évaluation ont systématiquement reconnu l'Entité comme la source faisant autorité en matière d'égalité des sexes, et salué sa capacité à fournir des orientations, à leur demande, lors de négociations sur des questions sensibles. L'Entité a été perçue comme accordant une place importante à l'intersectionnalité dans son action, en particulier dans le cadre de ses orientations techniques et de ses efforts de plaidoyer en faveur de toutes les femmes et les filles, y compris celles appartenant à des groupes marginalisés. ONU-Femmes a facilité la participation des femmes autochtones aux sessions du Conseil des droits de l'homme et a contribué à l'organisation de consultations régionales en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Cela aurait contribué de manière substantielle à l'adoption de la Recommandation générale n° 40 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui promeut une participation et une représentation égales et inclusives des femmes dans les systèmes décisionnels. Si la collaboration avec la société civile était globalement solide, notamment dans le cadre de la Commission de la condition de la femme, les échanges avec les organisations rurales, dirigées par des jeunes ou axées sur le handicap demeuraient plus irréguliers, en particulier aux niveaux régional et national, soulignant la nécessité d'adopter des approches plus systématiques en matière d'inclusion.

Organisation du soutien apporté

21. L'évaluation a révélé qu'ONU-Femmes avait mis en place des mesures efficaces pour renforcer la coordination et l'harmonisation des activités d'appui intergouvernemental menées dans l'ensemble de l'organisation. Par exemple, en juin 2025, l'Entité a créé une nouvelle section pour les droits humains et la non-discrimination au sein du bureau de Genève. Celle-ci fait partie de la division Politiques, Programmes et Appui intergouvernemental, et sa mission consiste à renforcer la coordination et la cohérence des efforts déployés dans ces domaines, mais aussi à établir une relation plus directe avec les bureaux régionaux et de pays en vue d'accroître la responsabilité à l'égard des engagements normatifs. Parmi les autres mesures visant à consolider la coordination intergouvernementale, on peut citer la création, en 2023, de postes de « sherpas » : ces membres du personnel régional sont chargés de faciliter le travail préparatoire mené au niveau des régions et d'assurer la liaison entre la préparation régionale des processus intergouvernementaux et les négociations conduites au niveau mondial. Les sherpas soutiennent le dialogue politique noué avec les gouvernements de leur région dans le cadre des processus de négociation, et coordonnent la mise en œuvre régionale des engagements mondiaux qui en découlent. Leur participation à des groupes de travail interdivisions pour les processus les plus importants (par exemple, la Commission de la condition de la femme et les COP) a permis d'améliorer la coordination et la cohérence intergouvernementales ainsi que l'application des décisions aux niveaux mondial, régional et national.

22. Certaines parties prenantes ont néanmoins mis en avant des défis structurels qui leur semblent associés au travail d'appui intergouvernemental d'ONU-Femmes. Ceux-ci concernent notamment la communication interne fragmentée entre les bureaux mondiaux et régionaux, d'une part, et les bureaux de liaison menant des activités d'appui intergouvernemental, d'autre part. Il a également été mentionné que certains aspects de la communication interne portant sur les processus normalisés de préparation de la Commission de la condition de la femme pourraient être améliorés. Les parties prenantes ont noté que les activités intergouvernementales dépendaient fortement des ressources du budget ordinaire, et ont rappelé qu'à l'heure où ces ressources sont soumises à une pression croissante, cela constitue une véritable contrainte. Un tel constat souligne la nécessité de sauvegarder et de consolider la base de financement du budget ordinaire d'ONU-Femmes, tout en explorant des approches complémentaires pour renforcer la résilience et la durabilité d'une manière pleinement conforme au mandat normatif et à la résolution fondatrice de l'Entité. L'évaluation des pratiques internes d'ONU-Femmes a

montré que le personnel ne saisissait souvent pas de manière adéquate les contributions aux résultats des processus intergouvernementaux dans les systèmes de suivi et de rapport, ce qui limitait la visibilité de l'impact produit par l'organisation.

23. La conversion des engagements mondiaux et régionaux en résultats au niveau national est restée inégale. Si de nombreux bureaux de pays ont intégré les travaux intergouvernementaux dans leurs notes stratégiques, les mécanismes de suivi n'étaient pas toujours cohérents, par exemple en ce qui concerne les conclusions convenues de la Commission de la condition de la femme. Il existe cependant des exemples positifs, comme le lancement du cadre stratégique d'ONU-Femmes pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes facilitée par les technologies. Ce dispositif a été reconnu dans les conclusions convenues de la 67^e session de la Commission de la condition de la femme et dans le Pacte numérique mondial, et relie directement les engagements de la Commission de la condition de la femme à des mesures concrètes. On peut également citer le forum de retour d'informations de la Commission de la condition de la femme, qui a eu lieu aux Philippines, et la contribution d'ONU-Femmes à l'adoption de 30 politiques nationales et locales d'accès aux soins dans 11 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Adaptation face à l'évolution des processus intergouvernementaux

24. Face à la remise en question croissante des engagements de longue date en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes et des filles, ONU-Femmes a fait preuve d'adaptabilité et de résilience en s'appuyant sur des messages fondés sur des données probantes, des partenariats renforcés et une analyse politique stratégique. Pour y parvenir, l'Entité a employé un ensemble de stratégies visant à garantir l'accès des parties prenantes à des informations et à des connaissances fondées sur des données probantes, de façon à éclairer les prises de décisions. ONU-Femmes a notamment joué un rôle majeur en assurant le secrétariat fonctionnel de la Commission de la condition de la femme au cours de son processus de revitalisation, et en soutenant la mise en œuvre concrète des engagements pris en matière d'égalité des sexes. Le processus de revitalisation a abouti à l'adoption en septembre 2025 d'une résolution visant à dynamiser et responsabiliser la Commission de la condition de la femme.

25. En ce qui concerne la durabilité du soutien fourni, les parties prenantes ont souligné la nécessité pour ONU-Femmes de continuer à s'adapter face à l'éventualité d'une pénurie de ressources. Cela pourrait passer par l'utilisation croissante des nouvelles technologies, par exemple pour l'organisation d'événements fédérateurs, voire par une nouvelle définition de l'appui intergouvernemental et de ses implications dans un contexte caractérisé par une pénurie des ressources. ONU-Femmes a fait preuve d'efficacité pour établir des partenariats stratégiques dans le contexte de ses activités d'appui intergouvernemental. L'Entité doit néanmoins s'orienter vers une collaboration plus stratégique dans les cas où ses interventions restent ponctuelles et fragmentées, afin de contribuer à la définition d'objectifs communs, à l'harmonisation des ressources ou à la clarification des responsabilités. Les parties prenantes ont souligné la nécessité d'une coordination renforcée avec le système des Nations Unies, basée sur des processus de collaboration à long terme qui donnent la priorité à la consultation en vue d'accroître la durabilité de l'appui intergouvernemental d'ONU-Femmes.

V. Conclusions de l'évaluation

Conclusion 1 : ONU-Femmes a contribué avec succès à la sensibilisation, a fourni un soutien technique et a renforcé la collaboration entre les différentes parties prenantes dans le cadre des processus intergouvernementaux en tirant efficacement parti de son rôle normatif unique, en dirigeant la négociation d'accords mondiaux tels que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing,

et en assurant le secrétariat fonctionnel de la Commission de la condition de la femme, tout en s'appuyant sur sa réputation d'intermédiaire fiable et compétent.

26. Les parties prenantes ont apprécié la capacité d'ONU-Femmes à jouer un rôle fédérateur stratégique et à servir d'intermédiaire de confiance dans le contexte des dialogues multipartites. Cette aptitude à rassembler a permis d'améliorer la cohérence intergouvernementale et la conversion des priorités nationales en un consensus normatif.

Conclusion 2 : L'approche d'ONU-Femmes en matière de partenariats a été jugée exhaustive et utile pour appuyer le travail intergouvernemental. Sa stratégie multipartite a permis d'intégrer l'expertise en matière d'égalité des sexes et les points de vue des femmes dans divers processus intergouvernementaux.

27. L'Entité a été perçue comme ayant réussi à cultiver un climat de confiance et des relations de travail étroites avec les États membres, en agissant comme un partenaire constructif capable d'offrir une expertise spécialisée et une aide fréquente aux États membres en vue de maintenir l'appropriation par les gouvernements d'objectifs ambitieux et tournés vers l'avenir qui permettent de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. L'autorité reconnue d'ONU-Femmes en matière d'égalité des sexes et son mandat de coordination ont favorisé une collaboration systématique au sein du système des Nations Unies. Toutefois, certains problèmes organisationnels internes ont restreint la cohérence au sein de l'Entité. L'évaluation a mis au jour certaines fragmentations internes en raison desquelles la coordination des activités intergouvernementales menées par les bureaux mondiaux, les bureaux de liaison, les bureaux régionaux et les bureaux de pays empêchait la mise en œuvre d'une approche pleinement efficace et cohérente auprès de l'ensemble des partenaires impliqués dans ce travail.

Conclusion 3 : Au cours de l'année 2025, ONU-Femmes a introduit une série d'innovations visant à renforcer la coordination interne et à promouvoir une approche plus intégrée et unifiée. Il est toutefois nécessaire d'améliorer les pratiques d'établissement de rapports qui restent sous-exploitées ainsi que les liens entre les différents bureaux fournissant un appui intergouvernemental, dans le but d'optimiser l'offre d'ONU-Femmes dans ce domaine.

28. Les mesures adoptées par ONU-Femmes pour favoriser l'harmonisation au sein de l'organisation, par exemple la désignation de coordinateurs et coordonnatrices intergouvernementaux (les sherpas) au niveau régional et la création d'une nouvelle section pour les droits humains et la non-discrimination au sein du bureau de Genève, sont, à bien des égards, susceptibles d'aider l'Entité à renforcer sa cohérence interne. Une communication efficace et stratégique des données ainsi que la mesure des résultats obtenus permettraient de soutenir les efforts déployés par l'organisation ; les informations recueillies montrent néanmoins qu'ONU-Femmes devra améliorer ses pratiques en matière d'établissement de rapports afin que ces derniers reflètent pleinement la portée de son action intergouvernementale.

Conclusion 4 : La durabilité du soutien apporté par ONU-Femmes aux processus intergouvernementaux est caractérisée par une adaptation et une résilience efficaces face à la diminution des ressources et à la remise en cause croissante des engagements de longue date en faveur de l'égalité des sexes.

29. Pour garantir la pérennité de l'appui intergouvernemental d'ONU-Femmes, il est nécessaire de renforcer la coordination intergouvernementale dans l'ensemble du système des Nations Unies, d'accroître l'efficacité organisationnelle dans ce domaine, notamment en optimisant les ressources financières et humaines disponibles, et de rationaliser l'approche de l'Entité à l'égard de ce type de travail. Pour maintenir les progrès accomplis dans un paysage multilatéral où les défis sont de plus en plus nombreux, il conviendra également d'investir dans la mémoire institutionnelle, de documenter les résultats et les bonnes pratiques, et d'encourager la participation inclusive des OSC.

VI. Principales recommandations

30. Deux recommandations sont présentées ci-dessous. Ensemble, elles forment les composantes d'un cadre qui se renforcent mutuellement : la première traite de l'architecture interne nécessaire pour guider et assurer la durabilité du travail d'appui intergouvernemental d'ONU-Femmes, tandis que la seconde porte sur les relations externes et les écosystèmes de partenariat requis pour amplifier l'impact.

Recommandation 1 : ONU-Femmes doit mettre au point en interne une stratégie de soutien aux processus intergouvernementaux qui s'appuie sur une vision précise ainsi que sur une description détaillée des rôles et des responsabilités, mais aussi de l'offre proposée aux niveaux national, régional et mondial en matière d'appui multilatéral.

31. Cela contribuerait à renforcer la clarté et la cohérence des opérations menées par l'ensemble des équipes techniques d'ONU-Femmes au niveau intergouvernemental. La stratégie mise en place devra être alignée sur le Plan stratégique d'ONU-Femmes.

32. Il convient que les actions clés relatives à sa mise en œuvre prévoient un processus interne de collaboration et de consultation, l'objectif étant de définir une approche qui établit une vision institutionnelle et un cadre opérationnel clairs, y compris une formulation explicite des modalités de l'offre de soutien intergouvernemental aux niveaux national, régional et mondial. Cette stratégie doit être accompagnée d'un cahier des charges spécifiquement consacré à la Commission de la condition de la femme de façon à garantir une participation cohérente et de qualité aux processus intergouvernementaux clés qui y sont associés. Il sera nécessaire de le diffuser le plus largement possible au sein de l'organisation afin d'harmoniser les pratiques internes de planification, de suivi et de communication. Des mécanismes réguliers de planification conjointe entre les bureaux mondiaux, régionaux et de liaison doivent être mis en place dans le but de réduire les chevauchements éventuels, de renforcer la cohérence et de garantir que les contributions d'ONU-Femmes aux résultats normatifs sont systématiquement saisies et communiquées dans les rapports.

Recommandation 2 : ONU-Femmes doit renforcer son engagement global auprès de ses partenaires (États membres, OSC, système des Nations Unies) en mettant au point une approche systématique concernant son écosystème de partenariat, basée sur les stratégies de dialogue politique existantes de l'Entité.

33. Cette recommandation met l'accent sur la nécessité de mettre à profit le rôle de coordination et de mobilisation d'ONU-Femmes pour améliorer l'utilisation des mécanismes existants (aux niveaux mondial, régional et local) en vue de formaliser les outils de connaissance conjoints, de codiriger des séances d'information conjoints et de coproduire des documents d'orientation visant à promouvoir une approche unifiée et intégrée de l'égalité des sexes dans les principaux forums et processus intergouvernementaux. Il convient également d'établir des partenariats plus étroits et systématiques avec les OSC dans le cadre des travaux intergouvernementaux, notamment au moyen d'échanges plus structurés et cohérents.

34. La section Appui intergouvernemental doit s'appuyer sur les stratégies de dialogue politique existantes pour cartographier systématiquement les partenaires impliqués dans le soutien intergouvernemental aux niveaux mondial et régional et recenser les mécanismes internes, les partenariats formalisés (y compris sous forme de protocoles d'accord) et les collaborations informelles. Pour les partenaires du système des Nations Unies, cela supposera de renforcer l'utilisation des mécanismes de coordination existants en élaborant des outils de connaissance conjoints, en codirigeant des séances d'information et en coproduisant des documents d'orientation. Il est nécessaire d'institutionnaliser davantage la collaboration avec les OSC afin de favoriser la participation d'organisations nouvelles et diverses, et de mettre en place des mesures ciblées pour lever les obstacles à l'inclusion aux niveaux régional et national, y compris

des initiatives visant à renforcer les capacités et à accroître les possibilités offertes aux OSC de contribuer de manière significative aux réunions intergouvernementales. Concernant les États membres, il convient de concevoir des ensembles normalisés de mesures de renforcement des capacités pour le personnel participant aux processus intergouvernementaux. Ces efforts devront être consolidés sous forme d'une feuille de route relative aux partenariats qui permettra d'harmoniser les fonctions de soutien organisationnel interne et de pérenniser la collaboration avec tous les partenaires.

Annexe 1

Résultats de l'évaluation

Résultat 1 : L'appui consultatif technique et stratégique aux processus intergouvernementaux a constitué un type de soutien majeur contribuant de manière efficace à la progression des normes. Lorsqu'il était associé à des données probantes solides produites par ONU-Femmes, un tel soutien a favorisé une meilleure prise en compte des problématiques femmes-hommes dans les processus intergouvernementaux et a facilité l'accès à des informations et à des outils fondés sur ces données en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Résultat 2 : Le soutien fourni par ONU-Femmes en matière de dynamique de rassemblement et de mobilisation multipartite ainsi que l'amplification de la parole des femmes ont efficacement contribué à la cohérence des efforts intergouvernementaux, à la conversion des priorités nationales en consensus normatifs régional et mondial, et à l'intégration du point de vue des groupes marginalisés dans les résultats visés par les politiques.

Résultat 3 : L'action d'ONU-Femmes a été perçue comme efficace et stratégique en ce qui concerne la collaboration avec les partenaires (en particulier grâce à une coopération étroite avec les États membres et les OSC), ce qui est essentiel pour soutenir le travail intergouvernemental, même si l'engagement auprès des OSC s'est parfois révélé inégal. Bien que les efforts déployés par ONU-Femmes pour coordonner les activités intergouvernementales des Nations Unies aient été décrits comme efficaces, l'Entité pourrait tirer davantage parti des mécanismes de coordination dans ce domaine, en particulier aux niveaux régional et national, afin d'améliorer la cohérence entre les différents contextes.

Résultat 4 : L'Entité est largement reconnue par les parties prenantes pour son mandat normatif unique qui fait autorité en ce qui concerne l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes et des filles. Son leadership normatif, notamment dans le cadre du soutien apporté à des processus mondiaux tels que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et la Commission de la condition de la femme, constitue la particularité de son action intergouvernementale. À la valeur perçue du mandat normatif d'ONU-Femmes s'ajoute sa réputation d'intermédiaire neutre, qui est également très appréciée par les parties prenantes.

Résultat 5 : L'approche intersectionnelle adoptée par ONU-Femmes dans le cadre de son travail de soutien intergouvernemental a été largement mise en avant et se manifeste notamment à travers l'appui technique fourni, les actions de plaidoyer fondées sur des données probantes et la promotion de la participation de toutes les femmes et filles, y compris celles appartenant à des groupes marginalisés. Même si des progrès ont été enregistrés concernant l'intégration d'une perspective intersectionnelle, la concrétisation des orientations sous forme de langage, de renforcement des capacités et de représentation des groupes marginalisés est restée inégale dans le cadre des processus intergouvernementaux.

Résultat 6 : ONU-Femmes a instauré des mesures efficaces pour renforcer la coordination et l'harmonisation dans l'ensemble de l'organisation, en modifiant sa structure et en mettant au point des mécanismes novateurs. Pourtant, certains problèmes structurels et d'efficacité subsistent, tels que le manque de cohérence des flux de communication et une planification parfois mal coordonnée, une dépendance à l'égard des ressources ordinaires et des systèmes de rapports qui ne rendent pas pleinement compte des résultats issus du soutien aux processus intergouvernementaux.

Résultat 7 : Bien qu'ONU-Femmes ait conçu ses programmes de pays de façon à tirer efficacement parti des processus intergouvernementaux, leur conversion en résultats concrets au niveau national demeure inégale.

Résultat 8 : ONU-Femmes a été en mesure d'adapter efficacement son appui intergouvernemental à l'évolution des priorités, des contraintes et des opportunités au sein des forums intergouvernementaux.

L'Entité a notamment su répondre à la remise en cause croissante des engagements de longue date en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes et des filles. Bien qu'il existe des exemples avérés de bonnes pratiques, il conviendrait d'améliorer la coordination du système des Nations Unies dans les forums intergouvernementaux en vue de renforcer encore les efforts visant à lutter contre ces réactions négatives.

Résultat 9 : Pour renforcer et pérenniser les activités de soutien intergouvernemental, il conviendrait de garantir des financements prévisibles réservés à cet axe de travail, d'approfondir les partenariats stratégiques avec les États membres, le système des Nations Unies et les OSC, et de faire en sorte que les cadres mondiaux et régionaux donnent lieu à des actions adaptées au contexte et mises en œuvre au niveau national.